

AFFAIRE N° 14/3. - Alimentation en eau potable de la Bretagne
Doublement de la Station de Traitement de 2 600 m³/jour.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Bretagne est un écart qui prend de plus en plus d'importance et sa population d'avenir est estimée à 15 000 habitants.

L'alimentation en eau potable est assurée par un captage sur la Ravine Premier Bras dont le débit d'étiage de ces dernières années n'est pas inférieur à 60L/S, soit 5 200 m³/j. Ce débit est absorbé par les deux conduites d'adduction ϕ 200 et ϕ 250 qui amènent l'eau du captage à la station de traitement existante qui peut traiter un débit de 2 600 m³/j, le reste étant actuellement envoyé dans le réseau sans traitement.

A l'heure actuelle, l'eau du captage alimente deux secteurs :

- la Bretagne (100 m³/j environ) ;
- le Chaudron qui est situé à l'Ouest de la Bretagne et en aval (3 000 m³/j environ).

Compte tenu de l'important développement prévu du secteur du Chaudron (Campus Universitaire, Cité de logements S.I.D.R.), cette zone sera alimentée à partir de 1973 par pompage dans la nappe de base et refoulement dans les réservoirs de Moulin à Vent qui reçoivent actuellement le débit non utilisé de la Bretagne.

Le débit du captage étant surabondant pour alimenter la Bretagne, il est envisagé de continuer à desservir en partie les réservoirs de Moulin à Vent avec le reliquat de la Bretagne pour minimiser le volume pompé dans la nappe.

Au fur et à mesure de l'urbanisation du secteur de la Bretagne, une plus grande partie du débit du captage alimentera ce secteur, le pompage dans la nappe de base devenant alors plus important pour subvenir aux besoins du secteur du Chaudron.

Des considérations ci-dessus, il découle que l'on doit traiter la totalité des ressources du captage de la Ravine Premier Bras.

En 1970, nous avons construit une station de traitement d'une capacité de 2 600 m³/j, soit la moitié du débit disponible.

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui consiste à réaliser les travaux d'une seconde station qui permettront de doubler le débit traité par celle existante.

Ces travaux seront financés par une subvention de 8 775 000 Francs CFA du MINISTRE de l'INTERIEUR et par un emprunt qui sera contracté auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'adjudicataire éventuel.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesyn.

Affaires
Saint-Denis, le 6 juillet 1976
Pour le Chef
Le Secrétaire Général
Signé : B. Grand